rablement calines vous répondrait : « Allons! finissez grand sot! »

C'est charmant, ce mot-là, c'est idyllique et quand on est aussi avancé dans l'intimité d'une famille, quand on jouit de telles privautés, il serait ingrat, nous le reconnaissons, de ne pas se dévouer corps et âme à la défense de si braves gens.

Nous ne vous dirons donc pas d'en finir, M. le vicaire, mais, de grâce, chantez les louanges de maître Martin sur un mode moins déplaisant, chantez les auprès de vos bonnes dévotes, auprès de vos dévots gâteux, auprès de ceux et celles qui se sentent un béguin pour vos airs de gavroche inspiré et votre éloquence d'asthmatique.

Et laissez en paix ceux qui avaient bien voulu jusqu'ici vous ignorer. Tâchez de moins sursauter quand on dit quelques tendresses à cet ogre d'abbé Feuillet.

Remplissez votre ministère sans vous mêler d'autre chose, et, encore une fois, ne prenez pas ces airs de bravache, ces façons de petit ignorantin mal appris et mal embouché! Cela ne vous va pas, cela achève de vous ridiculiser, et vous vous exposez enfin à des représailles qui ne seraient pas tendres.

Du calme, M. le Vicaire, du calme, car il pourrait vous en cuire, et cela nous ferait de la peine, en vérité, de vous caresser trop rudement les oreilles.

ZACHARIE.

TOURCOING

Au moment de mettre sous presse le courrier de Tourcoing ne nous est pas parvenu.

Nous ne savons à qui incombe la responsabilité de ce retard.

LILLE

LA POLICE

et les corvées supplémentaires

On se plaint de ce que la police est insuffisante dans notre ville et le conseil municipal s'est même décidé à voter un crédit supplémentaire pour fournir vingt gardiens de plus à la sécurité publique.

Nous nous garderons bien de protester contre cette décision municipale, mais nous croyons que la sécurité serait encore plus grande si notre belle administration communale ne distrayait pas un certain nombre d'agents de police de leur véritable service pour en faire les domestiques et les gardiens particuliers des dirigeants de notre ville.

Si tous les sergents de ville qui sont ainsi enlevés au service de la police étaient rendus au service auquel ils sont destinés, on ne serait pas obligé de faire faire des corvées supplémentaires aux agents qui sont en activité.

Il est des corvées supplémentaires qui sont au moins rétribuées dans une certaine mesure, ce sont les corvées de bal de nuit.

Quand il y a bal dans un cabaret au café de la ville, un ou deux agents sont désignés pour y aller garantir l'ordre au besoin. De ce fait, les organisateurs des bals sont tenus de donner cinq francs à chaque agent de service.

Ces pièces de cent sous sont versées dans une caisse commune et chaque mois il est opéré un partage entre tous les agents.

Mais il n'en est pas de même pour la corvée du théâtre.

Tous les jours, on distrait des postes une dizaine d'agents pour leur faire faire le service d'ordre au théâtre.

Pendant toute la saison théâtrale, c'est-à-dire pendant tout l'hiver, on place des agents aux combles, dans les couloirs, au contrôle et aux portes du théâtre.

Ceux qui sont les plus péniblement placés sont ceux qui sont au contrôle et aux portes surtout les jours de froid, de pluie et de neige.

Mais tous font du service supplémentaire impayé, c'est-à-dire à l'œil.

C'est de cette corvée supplémentaire dont les agents se plaignent le plus et avec raison.

Ils réclament un supplément de salaire pour les indemniser de leurs corvées supplémentaires.

Ce n'est que juste!

[illegible] espérons que M. Brackers-d'[illegible] du projet de réorganisation [illegible] songera à [illegible] de ces fâcheux état de choses, car [illegible] pas, les socialistes y songeront [illegible] après leur victoire de Mai.

H. G.

LES VOLS

RUE DUCOURNOUBLE

Mercredi dernier, vers 3 heures après-midi, des malfaiteurs restés inconnus, profitant de l'absence momentanée de Mme veuve Adolphe Brunin, cabaretière rue Ducournouble, 12, se sont introduits dans l'estaminet en brisant un carreau de la cuisine, qui donne sur la cour.

Ils essayèrent vainement de fracturer le tiroir du comptoir, mais ne pouvant y arriver, ils se contentèrent d'enlever deux litres de liqueur et s'enfuirent.

En rentrant chez elle, au bout d'une heure, Mme Brunin s'aperçut du vol et porta plainte au commissaire de police du 3e arrondissement, qui a ouvert une enquête.

RUE SAINT-SAUVEUR

Mlle Maria Dalmain, mercière, rue St-Sauveur, 77, a été dans la même journée, victime d'un vol commis dans des circonstances identiques.

Un voleur s'est introduit dans la chambre à coucher de Mlle Dalmain et a enlevé dans une armoire un porte-monnaie contenant 150 fr. en or et en argent et une boite contenant une paire de boucles d'oreilles en or et perles fines, une montre en argent et une chaine en doublé, une clé de montre en or.

Le commissaire du 3e arrondissement a aussi ouvert une enquête sur ce vol.

On est croit on, sur la piste du voleur.

Vol à l'étalage

Jeudi soir, vers cinq heures, Henri Gérardi, âgé de 16 ans, garçon de magasin, demeurant rue des Tanneurs, vola à l'étalage de l'épicerie Pollet, rue des Vieux-Murs, 11, deux pains de beurre.

Plainte fut portée par l'épicier et le voleur a été arrêté et déféré au Parquet.

Attaque nocturne

Dans la nuit du 1er au 2 courant M. Henri Ollivier, ouvrier typographe, demeurant rue de Wazemmes, 167, retournait à son domicile, lorsqu'il fut assailli par trois individus. Ceux-ci le terrassèrent et malgré sa vive résistance lui enlevèrent sa montre en argent et une chaine en doublé. Puis ils prirent la fuite.

M. Ollivier alla aussitôt porter plainte au poste du 6e arrondissement. Il ne connait pas ses agresseurs.

Abus de confiance

Le nommé Alphonse Ceulemans, âgé de 20 ans, déserteur belge, travaillait pour le compte de M. Six, boulanger, rue d'Esquermes.

Il y a quelques jours, il prit la fuite, après avoir fait pour son patron des recettes s'élevant à 36 francs.

La police le recherche.

Arrestations

Dans la journée d'hier, la police a opéré les arrestations suivantes :

Gustave Meerschaert, âgé de 27 ans, tisserand, rue de Seclin, 18, pour infraction à un arrêté d'expulsion.

Frédéric Baseklant, âgé de 22 ans, rattacheur, demeurant rue de Bailleul, 12, pour coups et blessures à sa belle-sœur.

Cyrille Vandercleyen, âgé de 39 ans, tailleur d'habits, rue St-Sauveur, 13, pour voies de faits, menaces de mort, destruction d'objets mobiliers, au préjudice de sa maitresse et infraction à un arrêté d'expulsion.

Jules Lafutte, 57 ans, journalier, rue de Wazemmes, 120, pour mendicité et Jules Frappé, 43 ans, journalier, rue du Nouveau Siècle, 32, pour filouterie d'auberge.

Désiré Timmermann, 10 ans 1/2, rue des Etaques, 2°, pour mendicité.

Nos gymnastes au concours d'Alger

Les sociétés de gymnastique de Lille organisent, pour couvrir les frais de leur participation au concours d'Alger, un grand concert qui aura lieu dimanche prochain 8 mars, à trois heures, à l'Hippodrome.

Outre les chanteurs lillois Bonaventure, ténor et Cobou, baryton, et MM. Gracia, Belmont, Lorant, Montel, Gérard, Masnerel, on y entendra les premiers sujets de notre Grand-théâtre : Mmes Kériva et Mailly-Fontaine, MM. David, Montfort, Cormerais, Daragon, Richard et Coutard.

Les « Médiators », mandolinistes lillois et la « Grande Fanfare d'Armentières », y prêteront également leur concours.

L'Hippodrome sera certainement trop petit pour contenir les amateurs désireux d'entendre ces excellents artistes.

Le prix des places est ainsi fixé : Chaises réservées, 3 fr. ; Stalles, 2 fr. ; Premières, 1,50 ; secondes, 1 fr. ; troisièmes, 0,50.

Tombola

Voici les numéros sortants de la tombola des relieurs, papetiers, cartonniers et régleurs.

5[illegible]	338	116	429	8266	7120	9708
6720	2631	8685	1553	2005	7365	5791
7403	9880	8542	1348	1419	6101	6718
2304	8211	2224	7715	5102	3121	8221
8339	6107	1708	2061	5653	3999	1506
6538	8906	2820	9019	5464	3084	6247
5018	6549	1978	6454	9703	2500	3483
3515	7947	1831	9252	7173	9427	7617
9149	1958	9874	6865	8490	6715.	

N.-B. — Les lots non réclamés le 31 mars seront acquis à l'œuvre.

Réunion des abonnés aux trains ouvriers

L'association des abonnés à la semaine, trains ouvriers, de la Compagnie du chemin de fer du Nord organise une nouvelle réunion publique qui aura lieu dimanche 8 courant à 3 heures du soir à la Maison du Peuple, rue de Béthune, 21.

Les délégués rendront compte de leurs démarches auprès de l'inspecteur principal de la Compagnie conformément au mandat qu'ils ont reçu dans la réunion du 1er mars.

LE NORD

LOOS. — *Les élections municipales.* — Nous recevons la communication suivante :

Au moment où l'on prépare la liste républicaine ouvrière qui doit se présenter aux élections prochaines, il est nécessaire de protester contre l'inscription, sur cette liste, des réactionnaires actuellement au Conseil municipal. Qu'ont fait ces messieurs depuis quatre ans. La première année ils ont essayé de réagir, d'enrayer le mouvement, en protestant contre certaines réformes budgétaires. Ils ont trouvé à qui parler et personne n'a oublié cette fameuse séance où M. Georges Potié, maire actuel, alors rapporteur du budget, leur a dit qu'il voyait clair dans leur jeu et qu'il savait, lui, ce qu'il voulait. Après on en a fait démissionner deux.

Et les autres ne se sont pas ralliés, ils ont voté contre toutes les propositions républicaines qui ont été faites.

Pour finir, rappelons à ceux qui l'auraient oublié qu'en 1884 les républicains parmi lesquels MM. Wacquez-Lalo et Desrumeaux qui se trouvaient dans les mêmes conditions ont été rayés de leur liste. A bon chat, bon rat, en politique surtout.

En résumé les réactionnaires n'ont fait que protester, ils sont inutiles ; qu'on les supprime et qu'on les remplace, comme on l'a déjà fait jusqu'à ce jour par des républicains sincères et des ouvriers. L'union républicaine et ouvrière, en chassant les derniers réactionnaires de l'hôtel de ville, achèvera son œuvre, elle donnera satisfaction à tous les républicains qui attendent le dernier coup de balai.

Hector DUMOULIN.

HAUBOURDIN. — *Les démocrates chrétiens.* — Nos prétentieux démocrates chrétiens qui déclarent se présenter au peuple avec des idées de paix, comme des conciliateurs, comme de ceux qui sont capables d'opérer une entente paisible entre les ouvriers et les patrons, ces saltimbanques qui traitent les socialistes d'ambitieux, ont fait une conférence privée dimanche dernier, à Haubourdin, avec le concours de ces hommes éclairés, de science infuse, désintéressés et modestes que sont MM. Malfilie et Guyot.

Ces deux messieurs qui font partie d'un prétendu comité fédéral se rappelant trop leur défaite oratoire à la conférence contradictoire de Loos, s'étaient opposés à la décision de leurs quelques amis d'Haubourdin qui avaient résolu d'inviter nos amis Raghebom et Verquière à leur petite parlotte.

Ces invitations quoique faites furent annulées au dernier moment par le comité fédéral : c'est le secrétaire du cercle d'études sociales d'Haubourdin qui l'avoue ingénument dans une lettre adressée à la *Croix du Nord*.

Cela prouve la faiblesse de nos orateurs démoc-chrétiens. Et en effet, si nous en jugeons par le compte-rendu de la parlotte cléricale tenue dimanche, nous pouvons certifier qu'il aurait été facile à un orateur socialiste de réfuter victorieusement les orateurs de sacristies qui attaquent les socialistes auxquels ils ont pris le programme minimum, qui attaquent le socialisme d'Etat alors qu'ils réclament la réduction de la journée de travail, le minimum de salaire, la caisse de retraites et la suppression du travail de la femme dans l'usine, ce qui est du socialisme d'Etat bien caractérisé, qui parlent d'union libre comme un aveugle parle de couleurs et qui traitent les socialistes d'ambitieux parce qu'ils se savent incapables de réfuter leurs théories.

Ces pauvres ratés n'ont qu'un but, celui de rouler les ouvriers au profit du patronat ; ils sont chargés de barrer la route au socialisme, ces fétus de paille, et pour arrivés à leurs fins, ils sont obligés, suivant qu'ils s'adressent aux patrons ou aux ouvriers, de tenir ce langage :

« Je suis oiseau, voyez mes ailes,
» Je suis souris, vivent les rats! »

DAXAU.

ARMENTIÈRES. — *Un nouveau journal socialiste.* — La section armentiéroise du Parti ouvrier, fera paraître à partir du 15 de ce mois, un organe sous le titre de *l'Armentiérois*.

Le Conseil d'administration a son siège rue rue du Faubourg-de-Lille, 131.

Tous ceux qui voudraient prêter leur concours pour la vente sont priés de s'adresser aux membres du conseil qui se tiendra en permanence tous les mardis de 7 heures 1/2 à 10 heures du soir.

Avis. — La société « Les Prolétaires » établie chez le citoyen Loraine, rue du Faubourg-de-Lille, 131, organise pour le 15 mars, jour de la Mi-Carême, une grande sortie carnavalesque avec chant, musique et char.

Tous les citoyens et citoyennes qui voudraient y participer sont priés de se faire inscrire.

La cotisation est fixée à 2 francs, donnant droit à l'entrée du bal.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

ANICHE. — *Combat de coqs.* — Dimanche prochain grand combat de coqs composé de 6 parties. 1er prix, 40 fr., 2e 25 fr., 3e 20 fr. chez Larquanger, à Traisnel, 5e fosse.

FLINES-LES-RACHES. — Pasteur et capitaine. — Flines-lez-Raches, village qui, jusqu'ici, à l'ombre de la silencieuse forêt du comte de la Trémouille, vivotait loin des orages et des agitations de la politique, est remué depuis quelque temps par cette idée socialiste qui pénètre un peu à la fois, sans bruit ou avec fracas, suivant les cas, dans toutes les communes de France, depuis la grande ville jusqu'au moindre hameau.

Contre l'idée émancipatrice qui prend racine dans les cerveaux et les cœurs des déshérités et des pauvres, les adversaires du progrès et du bonheur de tous ne peuvent rien.

A Flines, c'est en vain que le curé monte en chaire pour fulminer contre ce qu'il appelle les perturbateurs de l'ordre et qu'il essaie d'enrayer la vente du *Réveil*, cet affreux journal socialiste : le pasteur catholique ne peut rien, rien du tout contre le socialisme.

Ce pauvre pasteur voit bien ses ouailles dans son église, le dimanche, à vêpres, mais il sent qu'on ne l'écoute plus qu'en ricanant. Jésus, le crucifié, semble ricaner lui-même au nez du curé sermonneur.

C'est que le Christ défendait de son vivant les pauvres contre l'égoïsme des riches, tandis que la plupart de ses prêtres de nos jours se mettent du côté des privilégiés de la fortune contre les déshérités du sort.

Désolé de l'impuissance du pasteur, le président de la société de secours mutuels s'est résolument donné le titre de capitaine de l'espèce de ligue de défense sociale qu'il a constituée dans la société mutualiste qu'il préside.

Il y a quelques jours, ce vaillant capitaine faisait une proclamation dans la société : il déclarait nettement la guerre aux socialistes qui en font partie ; il posait sa démission de président, si les sociétaires réélisaient le secrétaire qui avait le grand tort de ne pas partager ses idées cléricales et faisait ainsi son petit coup d'état.

Insensé capitaine de carton-pâte qui ne s'est pas aperçu que depuis le jour où il faisait entrer la politique dans sa société il la condamnait à la division, peut-être même à la destruction.

Nous publierons sous peu la proclamation célèbre du non moins célèbre capitaine auquel nous relevons le gant qu'il nous a jeté.

Brave capitaine Fracasse, vous nous déclarez la guerre, soit! nous l'acceptons, sûrs que nous sommes de la victoire.

A essayer de détruire le socialisme le pasteur y perdra son latin et le capitaine son sabre de bois.

VERA CRUX.

AUBERCHICOURT. — *Incendie.* — Un incendie s'est déclaré au moulin à vent (dit le moulin blanc) pendant la nuit du jeudi au vendredi.

L'alarme fut aussitôt donnée par les tocsins d'Auberchicourt et d'Aniche et par les clairons.

Plusieurs pompes à incendie arrivèrent immédiatement sur le lieu du sinistre, mais ne purent prêter aucun secours. Tout l'intérieur a été la proie des flammes. Il y a assurance.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES

FOURMIES. — *Les rentes du travailleur.* — Un accident qui aurait pu avoir les plus graves conséquences, s'est produit jeudi après-midi chez M. Carrissimo, filateur. Des ouvriers étaient occupés à couper les mèches pour changer de partie de laine : le métier était au renvidage, et les ouvriers se trouvaient placés entre le chariot et les cylindres, lorsque tout à coup le renvideur se remit en marche.

Un rattacheur nommé Huart fut violemment serré entre le métier et le porte-cylindre, il porte sur le corps de nombreuses blessures. Un autre ouvrier nommé Bourret a reçu également une blessure heureusement sans gravité.

— *A Messieurs les membres du bureau de bienfaisance.* — On se souvient que le Parti ouvrier a dernièrement organisé une cavalcade au profit des rapatriés de Madagascar ; le produit de cette fête ayant été versé au bureau de bienfaisance, il était du devoir de celui-ci d'en faire la distribution le plus tôt possible. Or, nous apprenons que les rapatriés n'ont, jusqu'à présent rien touché : nous les engageons à faire cette distribution le plus tôt possible car ces malheureux en ont vraiment besoin.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI

CAUDRY. — *Réunion socialiste.* — Dimanche prochain aura lieu à Caudry le Congrès organisé par l'Agglomération cambrésienne du Parti ouvrier, en vue des prochaines élections.

Le Congrès se réunira à 3 heures du soir, dans la salle Dupont-Batu. Il sera suivi d'une réunion générale des groupes.

Le soir à 6 heures une conférence publique sera faite par le citoyen E. Chauvière, député de la Seine.

Il sera perçu une entrée de 15 centimes.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

VALENCIENNES. — *Incendie à la fonderie Imbert.* — Un violent incendie s'est déclaré hier matin à 2 h. 50 dans les magasins de M. Imbert, industriel et conseiller municipal, rue des Récollets. L'alarme a été donnée par M. [illegible]-Vital, comptable de M. Mailez qui, revenant en voiture d'une noce, aperçut les flammes.

Il réveilla aussitôt M. Imbert et les voisins. Au même moment la cloche du guetteur prévenait les pompiers qui arrivèrent aussitôt.

Le feu qui prenait de grandes proportions a été énergiquement combattu. On était maître de l'incendie vers quatre heures.

Les pertes couvertes par l'assurance l'Union sont évaluées à 20,000 francs.

Les causes du sinistre sont inconnues. Il n'y a aucun accident de personnes à signaler.

DENAIN. — *Théâtre Municipal.* — Samedi 7 mars, représentation extraordinaire « La Roussotte » et les « Petits Oiseaux ».

Bureaux à 7 h. 1/2, rideau à 8 heures. Places réservées 2 fr., Premières, 1 fr. 50, Secondes, 1 fr., Troisièmes, 0,50.

ABSCON. — *Accident mortel.* — Avant-hier un accident est arrivé à la fosse St-Marc, au nommé Monchecourt, âgé de 32 ans. Cet ouvrier a été pris sous un éboulement dans une galerie, ce n'est qu'après plusieurs heures de travail qu'on put le débarrasser, mais il était trop tard, l'asphyxie avait fait son œuvre de mort.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du 6 mars

Les frasques d'un ancien abbé

L'abbé Louis Desplanques, né à Lannoy, après avoir exercé son ministère pendant quelques années en Hollande jeta le froc aux orties et revint en France.

N'ayant pas de ressources suffisantes pour continuer la vie large qu'il avait menée jusqu'alors, notre homme essaya d'un moyen que pour être peu avouable n'en était pas moins fort lucratif.

Il se souvint de l'influence qu'il exerçait sur l'esprit des vieilles dévotes au temps où il portait la robe, et convaincu qu'il se trouvait en France des personnes assez naïves pour se laisser émouvoir par les paroles larmoyantes d'un abbé, il endossa de nouveau l'habit de prêtre et se mit à quêter en faveur d'une œuvre charitable quelconque.

Notre homme réussit par ce moyen à faire de nombreuses dupes, si bien qu'un jour se trouvant à Marcq-en-Barœul dame police fourra son nez dans les spéculations du saint personnage.

L'abbé Desplanques, arrêté aussitôt, comparaissait hier devant le tribunal correctionnel de Lille.

Les juges ne se sont pas laissés tromper par l'attitude onctueuse de l'abbé escroc et l'ont condamné à 6 mois de prison.

Vol d'effets de literie. — Le nommé Ernest Maleso comparaissait sous la prévention de vol de literies, commis le 18 février 1896, dans une maison de la rue Solférino. Vu les mauvais antécédents de l'accusé qui a déjà été condamné plusieurs fois pour vol, le tribunal lui octroie une peine de 3 ans de prison.

Caissier indélicat. — Le nommé Emile Mouy, caissier chez M. Vergnier, était prévenu d'abus de confiance au préjudice de son patron. Les sommes détournées s'élevaient à 4500 francs. Malgré les certificats et les bons antécédents de l'accusé qui est père de famille le tribunal l'a condamné à 13 mois de prison et 50 francs d'amende.

Blessures par imprudence. — M. Maxime Pruvost était poursuivi pour avoir causé accidentellement des blessures graves au nommé Meunier, âgé de 65 ans.

Meunier passait rue Sébastopol lorsqu'il fut renversé par le cheval de Pruvost et entrainé sous les roues de la voiture. Il eut plusieurs côtes fracturées et se trouve encore à l'hôpital.

Le tribunal tenant compte des circonstances dans lesquelles l'accident s'est produit condamne Pruvost au minimum de la peine, c'est-à-dire 25 francs d'amende.

Accident d'usine. — M. Blondel, constructeur-mécanicien, à La Madeleine, était poursuivi sur la requête de M. le procureur de la République pour infraction à la loi, sur le travail des enfants.

Un jeune homme de 17 ans avait eu la main prise dans un engrenage, le 28 août 1895, l'amputation de deux doigts avait été jugée nécessaire à la suite de cet accident. L'affaire avait été appelée une première fois devant M. le juge de paix qui s'était déclaré incompétent.

Le ministère public a soutenu l'accusation qui portait que M. Blondel avait contrevenu à la loi qui défend d'employer des enfants âgés de moins de 18 ans dans des établissements où se trouvent des machines actionnées à la main ou par moteur mécanique dont les parties dangereuses sont peu protégées.

M. l'inspecteur du travail qui avait été appelé comme témoin ne put fournir que des explications embarrassées, si bien que M. le président lui fit remarquer qu'il n'était pas du ressort du tribunal de se livrer à une enquête qui aurait dû être faite par les soins de l'inspection du travail.

M. Blondel, par l'organe de son avocat, se réclamait d'un texte de loi qui, paraît-il, dégage le patron de toute responsabilité lorsqu'il n'a pas été mis en demeure au préalable, et par les soins de M. l'inspecteur du travail, d'opérer les transformations exigées par la loi.

L'affaire a été remise à huitaine pour le prononcé du jugement.

G. D.

PETITE CORRESPONDANCE

CAUDRY. — Ami Gosselin. — Je regrette ne pouvoir être à votre disposition pour dimanche. J'avais offert, dimanche dernier, de te dire que j'étais retenu pour une conférence à Dunkerque. Salut fraternel.

H. G.

PROGRAMME DES SPECTACLES

Grand-Théâtre de Lille — Direction : A. VIOLLIER. — Dimanche 8 Mars. — Bureau à 5 h. [illegible]. Rideau à 5 h. 1/2. — Dernière d'Hérodiade, opéra. — **Les Crochets du Père Martin**, drame. — **Les Petites Brebis**, comédie en deux actes.

Théâtre des Variétés. — Aujourd'hui à 8 h. 1/2. — Immense succès des Farres't-clowns musicaux de l'Olympia. — Représentations de Mlle Gamme Melry, comique. — Débuts de M. Delaunay, comique excentrique. — Concert varié.

ÉTAT-CIVIL

Roubaix. — Naissances du 5 mars 1896. — François Delemmerman, rue de l'Epeule, 2me cour Lampe, 80. — Louise Dupont, rue des Longues Haies cour Flamencourt, 6. — Jeanne Bustin, rue du Bois, 2, chez Auguste Vandeputte. — François et Laure Dorpe, rue Barbe d'Or, 4. — Léon Vandattie, Hôtel-Dieu. — Suzanne Delrue, rue Béranger, 19. — Pierre Couturier, rue du Pile, 43. — Aurore Mortier, rue des Fossés, 30.

Naissances du 6. — César Vermesse, rue de Chateaubriand, maisons Jonville, 26. Georges Schreel, rue Lesure, 11. Pierre Radeau, Hôtel-Dieu. Suzanne Heybroeck, rue des Ogiers, 4. René Joumaux, rue de Lorraine, 3. François Baert, rue des Fleurs, cour Desrousseaux, 26. Eugène Bracq, rue Bell, 6. Valentine Jacques, rue Meyerbeer prolongée, cour Ve Nys. Georges Beague, rue de Wasquehal, cour St-Joseph, 5. Adrienne Oger, rue du Ballon, cour Dervill, 6. Henri Maelfait, rue du Hutin, maison Houzé, 11. Emile Verheeghe, rue Dampierre, 13. Charles-Elisée Dupret, rue St-Jean, 114.

Décès. — Alphonse Wachel, 5 mois, rue d'Isly, 70. — Justine Stevens, 22 ans, Hôtel-Dieu. — Etienne Lemay, 47 ans, Hôtel-Dieu. — Gabriel Detrain, 8 ans, Hôtel-Dieu. — Cécile Franchomme, 1 an, rue Malpiamet, 9. — Louise Debève, 78 ans, Hospice civil. — Laurent Beillier, 1 mois, rue Beaurewaert, 16. — Edmond Six, 1 an, rue de Cartigny, 130. — Argentine Seynave, 3 ans, rue d'Alger, cité Saint-Eloi, 6. — Edgard Dacras, 24 jours, rue Beaurewaert, 4. — Madeleine Pollet, 1 an, rue Guizot, 8.

Décès du 6. — Louis Courner, 41 ans, Hôtel-Dieu. Léopoldine Hoez, 7 ans, rue Grétry, 12. Augustine Fessier, 80 ans, rue Saint-Jean, aux Petites Sœurs. Marie Alenneuse, 47 ans, rue des Fossés, 26. André Vanthournout, 1 an, rue de Tourcoing, 42. Léon Nys, 1 an, rue Bayart, 4. Martial Parent, 60 ans, rue de l'Aisne, 107. Sophie Beuscart, 78 ans, Hôtel-Dieu. Adrienne Petit, 1 an, rue de Mouveaux, cour Vanlaton, 9. Henri Duquesne, 43 ans, rue du Tilleul, cour Buchou, 1. Joseph Ausian, 35 ans, rue de Mouveaux, cour Lion, 3. François Vignolle, 69 ans, rue de Lille, cour Lefebvre, 1.

Tourcoing. — Naissances du 5 mars 1896. — Suzanne-Marie Lesur, rue du Dragon. — Jeanne Ghesquière, rue Bouchard. — Emile-Henri Loquet, au Blanc-Seau. — Gabrielle-Jeanne Maertens, rue des Poutrains. — Louis-Albert Descamps, rue de la Lettre. — Charles-Joseph Vanhoeuecker, rue de Gand. — Lucie-Marie-Joseph Hecaspoels, rue des Cinq Voies.

Naissances du 6. — J.-Joseph Foteau, sentier du Jambon. Cyrgat Julien, au Blanc-Seau. Jacque Jean-Henri-Joseph, place des Halles. Hemma Bondringuin, rue du Pont de Neuville. Elise-Clémence Bouhion, rue des Onze Chênes. Emile-Louis Maillot, rue des Piats. Charles-Jules Soojans, rue des Onze Chênes.

Décès. — Louis Vermeesch, 72 ans, rentier, rue du Bas, 18. — Clémence Delannay, 10 heures, rue de Guisne. — J.-B. Leclercq, 54 ans, employé, rue de l'Espierre. — Marcelle Evrard, 11 mois 20 jours, rue de Paris. — Léon Gontier, 1 an 9 mois, rue Delberg. — Pierre Verdonck, 76 ans, journalier, Hôpital civil. — Marie Leman, 14 ans, soigneuse, rue de la Cité.

Décès du 6. — Clémence Crulsse, soigneuse, 35 ans 4 mois, rue de la Blanche Porte.

GUERISON par Poudre et Cigarettes ESCOUFLAIRE
ASTHME
[illegible] CERTIFICATS de Médecins
[illegible] L. BRUNEAU, [illegible], LILLE [illegible]

BOURSE de LILLE

DU 6 MARS

VALEURS	Cours du jour.	On offre.	On demande
Aniche	...	10000	10000
Anzin	...	4400	4350
[illegible]	...	20000	19100
[illegible]	2100	2100	2050
[illegible]	...	1100	...
[illegible]	4300	4250	4250
[illegible]	...	...	560
[illegible]	...	6000	6000
[illegible]	...	2400	2300
[illegible]	...	...	250
[illegible]	...	1200	1100
Meurchin	...	...	...
Ostricourt	460	...	400
Vicoigne	...	18500	18400

Le Gérant, CHARLES CAPY

Lille, imprimerie de l'*Egalité*,
23, rue de Fives, 23.

FEUILLETON N° 23

LA GRANDE FLIBUSTE

PAR

PAUL DUPLESSIS

PREMIÈRE PARTIE

LE CHEVALIER DE MORVAN

— Dame! monseigneur, dans ces sortes d'expéditions, on ne peut se fier à la discrétion de tout le monde ; on ne s'adresse qu'aux personnes qui vous sont parfaitement connues, or, voilà dix ans que Jasmin et moi sommes au service de notre maître.

— Et ton maître se nomme?

— Le vicomte de Chamarande.

— Eh bien! tu diras de ma part au vicomte de Chamarande qu'il a très mal placé sa confiance en Jasmin et en toi. Quoi! tu ignores qui je suis, et tu déclines ainsi, à la première sommation, le nom de ton maître!...

— Oh! monseigneur, votre reproche est injuste, je connais assez mon monde pour juger à la première vue les personnes à qui j'ai affaire. Il est impossible qu'un cavalier d'aussi bonne mine que vous n'ait pas su plaire à de charmantes dames, et ne soit pas, par reconnaissance, un peu amoureux! Or, comme les amoureux sont bons et compatissants, je...

— Allons, trêve de sottes paroles, interrompit de Morvan en rougissant. Cours rassurer le vicomte de Chamarande et sa cousine, et dis-leur de ma part que si je puis leur être bon à quelque chose, ils m'obligeront infiniment en disposant de moi.

— Vous voyez bien, monseigneur, que je ne me trompais pas en prétendant que vous étiez la générosité en personne.

— Voilà déjà trop de bavardage! dépêche-toi d'aller remplir ma commission.

Le valet salua profondément le chevalier ; puis, après avoir épongé avec son mouchoir quelques gouttelettes de sang attirées par le fouet de Morvan sur son visage, il éperonna vigoureusement sa rosse, qui, cette fois, daigna prendre presque le trot.

Alain avait écouté avec une grande attention le court dialogue échangé entre son maître et le domestique du vicomte de Chamarande.

Lorsqu'il se vit seul avec de Morvan, il se mit à sourire de cette façon semi-niaise, semi-narquoise, habituelle aux paysans bas-bretons, puis, baissant la voix :

— Si vous m'en croyez, monsieur le chevalier, dit-il, vous ne vous mêlerez en rien dans les affaires de ces gens-là.

— Je te remercie, Alain, de vouloir bien prendre la peine de me donner des conseils, répondit le jeune homme en riant.

— Dame! monsieur le chevalier, je me suis laissé conter que l'on a vu parfois des imbéciles comme moi dire des choses sensées, et des gens de naissance et d'éducation comme vous en faire de déraisonnables.

— Que trouves-tu donc de si répréhensible dans la conduite du vicomte de Chamarande.

— D'abord, maître, je n'aime pas les gens qui ravissent les jeunes filles! Ce sont des effrontés! Ensuite, il me semble fort drôle que ce vicomte, se croyant poursuivi, n'ait pas même jugé à propos de mettre son nez hors de la portière : ça ne prouve pas en faveur de son courage. Enfin, quelque bon air que vous ayez, il n'y a pas lieu de vous traiter de monseigneur, comme l'a fait tout le temps ce grand escogriffe de valet, et moi je me défie de ceux qui vous flattent.

— Je vois, Alain, que voyager te forme l'esprit. Alors quelle est ton opinion sur ce vicomte de Chamarande?

— Mon opinion, monsieur le chevalier, c'est qu'il n'enlève pas du tout sa cousine.

— Parbleu, s'écria de Morvan, voilà une réponse originale dont je ne t'aurais jamais soupçonné capable. Et pourquoi donc le vicomte de Chamarande, selon toi, n'enlève-t-il pas sa cousine?

— Quand on ravit une jeunesse, on doit s'attendre à être poursuivi, n'est-ce pas?

— Certes : aussi as-tu pu voir l'émotion que notre apparition a causée à Jasmin et à son camarade.

— Or, quand on s'attend à être poursuivi, reprit Alain, on n'attelle pas à son coche deux chevaux de labour, lents comme des tortues et incapables de faire plus de trois lieues par jour!... C'est comme qui dirait si on montait la cavalerie légère avec des bœufs!...

De Morvan était doué d'un esprit droit qui lui faisait accepter la vérité de quelque part et sous quelque forme qu'elle se présentât : aussi la réflexion fort sensée d'Alain le fit-elle réfléchir.

— J'avoue, en effet, répondit-il après un moment de silence, qu'il règne dans tout ceci un certain air de mystère! Je me tiendrai sur mes gardes.

Lorsque, cinq minutes plus tard, le chevalier passa devant le carrosse du vicomte de Chamarade, il ne put s'empêcher d'y jeter un coup d'œil curieux.

Les portières en étaient toujours hermétiquement fermées. De Morvan, fort intrigué, continua son chemin.

XIII

Une aventure de grand chemin

Le village de Niort, où nos deux aventuriers devaient coucher et où ils arrivèrent vers les trois heures, comptait à cette époque trois maisons : deux de ces maisons servaient d'auberge, la troisième était une boutique de maréchal ferrant.

Ce fut à l'enseigne de l' « Enchanteur Merlin » qu'ils s'arrêtèrent.

Pendant qu'Alain, après avoir dessellé les chevaux, les promenait à petits pas, pour les conduire ensuite à l'abreuvoir, de Morvan entrait dans l'auberge, examinait les localités et jetait en passant un regard triste interrogateur sur les fourneaux éteints de la cuisine.

L'intérieur du bel établissement de l'*Enchanteur Merlin* comptait trois pièces : la cuisine placée au milieu ; puis une chambre à coucher située de chaque côté.

Comme ces deux chambres étaient aussi mal meublées l'une que l'autre, ou, pour parler plus exactement, comme elles ne l'étaient pas du tout, de Morvan déposa son manteau au hasard, en signe de possession, dans celle de gauche, puis il se mit en quête du diner.

Après bien des pourparlers et des frais réels d'éloquence, il obtint un demi-poulet et un quart de livre de lard.

Rassuré sur son repas, il se dirigea ensuite, selon son habitude quotidienne, vers l'écurie, pour s'assurer que son cheval ne manquait de rien.

Vers les cinq heures, le chevalier, en compagnie d'Alain, était installé dans sa chambre, devant une table vermoulue qui supportait leur piteux diner, lorsqu'il vit le mystérieux carrosse s'arrêter devant l'auberge de l'*Enchanteur Merlin*.

Il s'empressa de quitter la table et de courir à la fenêtre.

Cette fois, la fugitive ne pouvait plus échapper, pensait-il, à sa curiosité ; cependant il fut déçu dans son attente.

La cousine du vicomte de Chamarande descendit, il est vrai ; mais un voile noir tellement épais couvrait son visage, que de Morvan ne put même entrevoir ses traits.

Il jugea néanmoins, à la tournure jeune et svelte, à la démarche souple et dégagée de l'inconnue, qu'elle devait être jolie.

Son cousin, le conquérant Chamarande, semblait veiller sur elle avec une attention inquiète, qui décelait encore plus de jalousie que d'amour.

Il la tenait par le bras et la suivait comme son ombre...

Ce qui frappa surtout de Morvan, dans la personne du vicomte, ce fut l'incroyable profusion de rubans aux couleurs vives et tranchées étalée sur ses vêtements.

Le chevalier pensa que cette toilette constituait une nouvelle mode, et n'ayant plus rien qui le retint à la fenêtre, il s'en fut reprendre son repas interrompu.

A huit heures du soir Alain, après avoir souhaité une bonne nuit à son maître, — formalité à laquelle le Bas-Breton n'aurait manqué pour rien au monde, — se retira dans le grenier où il devait passer la nuit.

Une fois seul, de Morvan retira d'abord son pourpoint, ensuite une ceinture de cuir qu'il avait achetée à Brest pour y mettre son or, puis, ayant fermé à clef la porte de sa chambre, placé la ceinture sous son oreiller et ses pistolets à portée de sa main, sur une chaise, il se jeta tout habillé sur son lit.

Vers les dix heures, le jeune homme dormait profondément, lorsqu'un coup frappé à sa porte le réveilla en sursaut.

(A suivre).